

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve, St-Romuald, Lévis, **le jeudi quinze (15) mai deux mille quatorze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Vice-président
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Michel Patry, Président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** en début *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuses des administrateurs
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 mars 2014
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 mai 2014
6. Modification de l'Annexe 1 de la Convention-cadre pour divers achats regroupés pour l'année 2014
7. Modification de la résolution 2013-061 concernant le mandat à la Société de transport de Montréal afin d'exercer l'option prévue à l'appel d'offres

3216-05-06-71 pour l'acquisition de six (6) autobus articulés à plancher surbaissé

8. Acceptation de l'entente de tarification de la Banque Nationale du Canada applicable à la gestion des affaires courantes de la Société de transport de Lévis
 9. Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Chase Paymentech pour des services d'acquéreur et de passerelle web – Paiement par carte de crédit – dans le cadre du projet « OPUS en ligne »
 10. Autorisation de procéder à l'embauche d'un stagiaire à la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires
 11. Tournoi de Golf annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)
 12. Comptes payables
 13. Points divers
 - a. Amélioration de services : affectation AUTOMNE 2014
 14. Période de questions
 15. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2014-076-

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi, 15 mai 2014 soit adopté tel lu en remplaçant au point **4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 mars 2014** par **4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 avril 2014**

Et en retirant les points suivants :

9.- Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Chase Paymentech pour des services d'acquéreur et de passerelle web – Paiement par carte de crédit – dans le cadre du projet « OPUS en ligne »

10. -Autorisation de procéder à l'embauche d'un stagiaire à la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires

13.-Points divers

a. Amélioration de services : affectation AUTOMNE 2014

Adoptée.-

2.- Excuses de(s) administrateur(s) absent(s)

- RÉOLUTION 2014-077-

ATTENDU : que l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

ATTENDU : que Monsieur Pierre Lainesse, administrateur, a prévenu le secrétaire et/ ou le Président du Conseil d'administration de son absence lors de l'assemblée ordinaire du 17 avril et de l'assemblée extraordinaire du 7 mai 2014;

ATTENDU que le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser M. Pierre Lainesse.

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse l'absence de Monsieur Pierre Lainesse lors des assemblées ordinaire et extraordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis tenues le 17 avril et le 7 mai 2014.

Adoptée.-

3.- Période de questions

Il n'y avait personne dans la salle.

4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 avril 2014

- RÉSOLUTION 2014-078-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 avril 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 mai 2014

- RÉSOLUTION 2014-079-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 mai 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

6.- Modification de l'Annexe 1 de la convention-cadre pour divers achats regroupés pour l'année 2014

- PROJET RÉOLUTION 2014-080-

CONSIDÉRANT la résolution 2013-192 approuvant la convention-cadre pour divers achats regroupés pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que l'Annexe 1 de la convention fixe pour chaque société de transport et chaque type de mandat, les montants maximums d'achats autorisés pour une période maximale de 5 ans;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de conditions plus avantageuses, il est opportun pour la STLévis de fixer à 125 000 \$ le montant pour l'acquisition des pièces de freins Bendix, Haldex, Meritor et autres à l'intérieur de l'Annexe 1 de la convention;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable du service de l'entretien à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la modification de l'Annexe 1 de la convention-cadre pour divers achats regroupés 2014 en fixant à 125 000\$ le montant maximum pour l'acquisition des pièces de freins Bendix, Haldex, Meritor et autres;

QUE ce Conseil autorise pour et au nom de la Société de transport de Lévis, Monsieur Jean-François Carrier, directeur général et Monsieur Mario Sirois, secrétaire, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.-

7.- Modification de la résolution 2013-061 concernant le mandat à la Société de transport de Montréal afin d'exercer l'option prévue à l'appel d'offres 3216-05-06-71 pour l'acquisition de six (6) autobus articulés à plancher surbaissé

RÉSOLUTION 2014 -081-

- CONSIDÉRANT :** la résolution 2013-061 par laquelle la ST Lévis confiait à la Société de transport de Montréal le 16 mai 2013, le mandat, d'exercer l'option de prolongation prévue à l'appel d'offres 3216-05-06-71 avec NOVA BUS, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC., afin d'acquérir un maximum de six (6) autobus articulés à plancher surbaissé, le tout pour un montant ne pouvant excéder 4 492 200\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT QUE:** les estimations de coûts ont été faites sur la base d'un plan d'acquisition prévoyant l'achat de deux (2) véhicules en 2013 et de quatre (4) véhicules en 2014;
- CONSIDÉRANT QUE:** dans les faits, les véhicules reçus sont tous de l'année 2014 et que certaines options supplémentaires dont la peinture aux couleurs de la STLévis a été retenu;
- CONSIDÉRANT QUE:** ce faisant, il y a lieu d'ajuster le prix maximum autorisé dans la résolution 2013-061 à 4 642 500\$ au lieu du montant de 4 492 200\$:
- CONSIDÉRANT QUE:** le coût total de ces acquisitions n'excède pas le règlement d'emprunt 122 au montant de 5,5M\$ adopté et autorisé pour le financement à long terme de ces véhicules;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse
et résolu unanimement

QUE ce Conseil modifie le prix budget maximum figurant dans la résolution 2013-061 adoptée le 16 mai 2013 et le fixe à de 4 642 500\$ au lieu de 4 492 500\$.

Adoptée.-

8.- Acceptation de l'entente de tarification de la Banque Nationale du Canada applicable à la gestion des affaires courantes de la Société de transport de Lévis

Francine devra joindre en annexe l'entente avec la Banque Nationale

RÉSOLUTION 2014 -082-

CONSIDÉRANT QUE : la Société de transport de Lévis transige avec la Banque Nationale du Canada depuis plus de 30 ans pour la gestion de ses affaires courantes;

CONSIDÉRANT QUE : sur la base d'une comparaison avec les autres sociétés de transport en commun du Québec, la nouvelle entente de tarification proposée par la Banque Nationale du Canada accorde des taux d'intérêt et des privilèges avantageux à la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE: de l'avis de la firme Tremblay Bois Mignault, Lemay S.E.N.C. avocats, une entente ou un contrat de prêt d'argent n'est pas un contrat assujetti à l'article 95 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01)*;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la directrice des finances et trésorière de la STLévis à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte la nouvelle entente de tarification proposée par la Banque Nationale du Canada applicable à la gestion de ses affaires courantes;

QUE cette nouvelle entente de tarification soit d'une durée initiale de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux (2) ans;

QUE messieurs Michel Patry, Président et Jean-François Carrier, directeur général, soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

9.- Tournoi de Golf annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)

- RÉSOLUTION 2014-083-

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au prochain tournoi de golf le 12 juin prochain organisé par l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ);

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE Monsieur Jean-François Carrier, directeur général, accompagné d'un membre du Conseil d'administration représentent la STLévis lors de cette occasion.

QUE les frais encourus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.-

10.- COMPTES PAYABLES -

- RÉSOLUTION 2014-084-

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés d'avril 2014 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires : Périodes #14 à #17	675 360,86 \$
Chèques no 21081 à no 21660 et chèques manuels	1 084 989,42 \$
Paiements directs :	359 191,28 \$

Adoptée.-

11.- Période de questions

Il n'y avait personne dans la salle

12.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2014-085-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse
et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois